

- 1) Activités proposées entre 12h et 14h, tous les jours de la semaine et le mercredi après midi , en loisir ou compétition : Volley, badminton, musculation, step, foot en salle, Coût 20€ (10€ pour les optionnaires et élèves internes)
- 2) Forfait plein air : 3 sorties : sports collectifs à la plage, ski et karting + les 5 activités de la semaine...coût 65€. (Les élèves déjà inscrits au forfait en 2019-2020,, n'ayant pu bénéficier de la sortie Karting, ceux-ci bénéficieront d'un avoir de 20 euros sur le forfait 2020-2021 (leur réinscription ne coutera que 45 € pour 2020-2021. La liste sera consultable sur pronote)

L'inscription sera effective lorsque l'élève aura remis le document ci-dessous complété et signé avec le règlement (chèque d'inscription, à l'ordre de l'association sportive du lycée PMF, préciser le nom de l'élève et la classe au dos du chèque)



N° LICENCE :

ASSOCIATION SPORTIVE – 2020-2021		
NOM :	Prénom :	Classe :
Date de naissance :		Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
EXTERNE <input type="checkbox"/> DEMI PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/> INTERNE <input type="checkbox"/>		
N° tel élève :		N° tel Parents :
Adresse mail de l'élève :		
Chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> somme :		Activité principale :
N° du chèque :		

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal (1)....., autorise (2).....né(e) le / / de la classe de à participer aux activités, matchs, rencontres interclasses ou inter-établissement **et sorties** organisées dans le cadre promotionnel de l'association sportive du Lycée Pierre Mendès France.

J'autorise le professeur responsable, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Personne à prévenir en cas d'accident..... Tel :

Problème médical particulier : oui- non (barrer les mentions inutiles), précisez :.....

P.A.I : oui- non (barrer les mentions inutiles)

Extrait du règlement :

* transports : les rendez-vous et les retours ont lieu à proximité du lycée.

- L'heure de retour fixée, par la fin des activités, est approximative ; Elle est donnée à titre indicatif.
- Les élèves sont sous la responsabilité de l'enseignant encadrant le déplacement de leur montée dans le bus jusqu'à leur descente au retour.
- Sur demande écrite des parents et si le retour le permet, les élèves pourront être déposés lors du trajet retour à un arrêt demandé.
- Dans le cas où un élève se rend ou repart directement sur les lieux de la rencontre par ses propres moyens, la responsabilité de l'enseignant est dérogée.
-

Fait à le..... **Signature des parents (ou représentant légal)**

(1)Rayer la mention inutile - (2) Indiquer le nom et prénom du licencié

Exemple de sorties pouvant être organisées : accrobranches, sand-ball, beach-volley, tournois de foot, spectacles de danse....